

NOTE D'INFORMATION FINANCIERE BREVE ET SYNTHETIQUE : PUISEUX EN FRANCE

Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif est requise pour l'ensemble des communes sans seuil de population, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les départements et les régions.

Cette note, annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif, doit être transmise en même temps que les documents budgétaires.

Votre attention est appelée sur la nécessité d'élaborer un document simple, clair et accessible qui a vocation à améliorer l'information des citoyens et à faciliter la compréhension des documents budgétaires.

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.

Au regard du contexte, il s'agit de maintenir un niveau de service élevé pour le territoire tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire. Cette année se caractérise par les axes forts suivants :

- La poursuite de l'effort budgétaire concentré sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, dans nombre de secteurs d'intervention. A ce titre, la ville poursuit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et maintien de travaux effectués en régie au sein de nos services.
- Des taux de fiscalité inchangés pour préserver le pouvoir d'achat des Puiséens.

Le budget de la ville est composé uniquement d'un budget principal puisque le budget annexe de l'assainissement a été dissout en 2019.

- La commune dépasse le seuil de 3 500 habitants (3 563 au 1^{er} janvier 2020, donnée INSEE)
 - ➔ conséquence au 1^{er} janvier 2020 de nouvelles règles budgétaires et comptables (présentation croisée du budget nature/fonction, amortissements obligatoires, annexes complémentaires conformément aux dispositions légales)
- Une baisse sans précédent des dotations de l'Etat

	Dotations et participations de l'Etat						
ARTICLES	7411	748313	74834/74835	74832	7482	74121	
RECETTES	DGF	REFORME TAXE PRO.	COMPENSATION TH-TF	FONDS DEP TAXE PRO	FONDS PEREQUATION	SOLIDARITE RURALE	TOTAL
2012	538 325 €	23 963 €	31 608 €	93 115 €	113 608 €	32 237 €	832 856 €
2013	511 754 €	22 865 €	33 607 €	47 398 €	121 879 €	31 758 €	769 261 €
2014	479 207 €	22 865 €	15 661 €	47 408 €	83 174 €	33 578 €	681 892 €
2015	415 997 €	22 865 €	33 860 €	47 408 €	77 022 €	35 245 €	632 397 €
2016	358 001 €	22 865 €	21 514 €	47 408 €	164 850 €	36 824 €	651 462 €
2017	322 193 €	22 865 €	35 044 €	43 603 €	112 238 €	41 193 €	577 137 €
2018	318 644 €	22 865 €	40 929 €	37 340 €	121 879 €	42 385 €	584 042 €
2019	317 938 €	21 055 €	75 521 €	0 €	120 557 €	45 789 €	580 860 €

Compte 74832 englobé au 74835

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 719 473.75€ (BP 2020).

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la DGF et des contributions directes (impôts et taxes), ainsi que des dotations de la CARPF.

La section dépenses d'investissement s'élève à 2 582 712.27€ (BP 2020)

Les principales lignes de dépenses de ce programme d'investissement sont les suivantes :

- Enfouissement de réseaux au village : 240 K€
- Réfection de 350 mètres linéaires de voirie : 274 K€
- Réfection de la toiture du gymnase : 276 K€
- Réfection partielle de la dalle du tennis couvert et de la toiture : 150 K€
- La partie réalisée relative à la construction de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase (dont les prestations intellectuelles): 260 K€

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 2 582 712.27€.

Le déficit d'investissement reporté est de 213 412.80 €.

Il s'explique par la non contraction d'un emprunt (reporté en 2020) et un report de recettes.

Les restes à réaliser sur l'année 2019 sont d'un montant de 26 049.60 €

Le résultat de clôture (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2019 est : 689 842.31€.

3. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Budget principal :

fonctionnement	dépenses	3 719 473.75€	recettes	3 719 473.75€
Investissement	dépenses	2 582 712.27€	recettes	2 582 712.27€

4. Niveau de l'épargne brute/nette (CAF) et niveau d'endettement

Le niveau d'épargne brute de la commune s'élève pour l'exercice 2019 à 452 589.58 € (13.71%). La moyenne des villes de même strate = 19.41% en 2018

La capacité d'autofinancement nette 2019 = 10.36% (341 863.44 €) → CAF brute – capital des emprunts

Le taux d'endettement en 2019 est de 35.16 % pour la commune (taux moyen de notre strate 79.15%)

5. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait à rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute). La capacité de désendettement à fin 2019 de Puiseux en France s'établit à 2.56 ans (le seuil de vigilance s'établit à partir de 10 ans) alors que la moyenne de la strate est égale à 4.08 ans.

L'encours de dette au 31/12/2019 s'élève à 1 160 523 € soit 326€/pueiséen. Pour une commune de même strate, l'endettement moyen par habitant est de 701 €.

6. Niveau des taux d'imposition :

➔ Inchangés pour la 2^{ème} année consécutive

- Taxe d'habitation : 16.44%
- Taxe foncière (bâti) : 16.94%
- Taxe foncière (non bâti) : 74.66%

7. Principaux ratios

Les valeurs de 2019 sont:

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 876,44 €
2. Produits des impositions directes / Population : 420,99 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population : 873.79€
4. Dépenses d'équipement brut / Population : 598.84 €
5. DGF / Population: 103€
6. Dépenses de personnels avec les dépenses réelles de fonctionnement: 60.84%
7. Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 105.51%
8. Dépenses d'équipement brut/dépenses réelles de fonctionnement : 68.53%

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la commune (emplois budgétaires) se répartissent comme suit :

- Catégorie A : 1 agent
- Catégorie B : 5 agents
- Catégorie C : 47 agents

Les charges de personnel se stabilisent à 1 778 922€ (1 918 156.50 € au BP 2019 à 1 900 000€ au BP 2020).